

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

Mme Bergé, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de  
l'éducation

-----

### ARTICLE 24 BIS

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux articles 2-6 et »

les mots :

« au 6 de l'article 2 et aux articles ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les articles 2-6 et »

les mots :

« le 6 de l'article 2 et les articles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel permettant de clarifier le périmètre de la directive « droits d'auteur » qui doit faire l'objet d'une transposition dans les six mois.